



Modification du prenom sur un rib

Par **annilox**, le **26/03/2014** à **19:48**

bonsoir rnj ai voulu prendre un abonnement telephonique, le nom n etais pas le mien et cela poseait pb au niveau du rib mais comme c est moi qui payais j ai juste changer le prenom pour que ce soit prelever sur mon compte. Sauf que la banque m a telephoner me parle d usurpation d identité et d aller porter plainte ce que je n ai pas fais mais la banque me cloture mon compte en me laissant un message telephonique car n ayant pas porter plainte et le rib etant falsifie (sauf qu en plus aucun relevement ne sera fait car l abonnement n a pas abouti..) pour avoir fait cette erreur qu est ce que je risque je n ose meme pas appeler le banquier pour lui avouer. peut il cloturer en meme temps mon livret le tout sans preavis et qu est ce que je risque. J'ai eu le message telephonique hier et n arrive plus a acceder a mon service en ligne. Le banquier attendait un appel hier avant 16h30 sinon il cloturait. Est legal et est ce que je risque autre chose ? merci bcp

Par **moisse**, le **27/03/2014** à **10:01**

Bonjour,rnJe ne vois pas l'utilité de falsifier un RIB de votre compte pour justement payer des factures.rnJ'aurais compris la souscription d'un abonnement au nom d'un tiers (au prénom près) ou la souscription d'un abonnement en fournissant le RIB falsifié d'un tiers, mais c'est la victime qui doit porter plainte pour usurpation et non le falsificateur.